

**liaison RD9 et RD65 PAR PROLONGATION DE LA RUE DE L'HIPPODROME**

---

**De :** Jean-Pierre Sioen <sioen.jp@orange.fr>

lun., 29 janv. 2018 09:20

**Objet :** liaison RD9 et RD65 PAR PROLONGATION DE LA RUE DE L'HIPPODROME

**À :** liaisonRD9RD65@paysdaix-territoires.fr

**Cc :** soulaine sandy <contact.ciqpontdelarc@gmail.com>

Les images externes ne seront pas affichées. [Montre les images ci-dessous](#)

---

Texte précédemment inséré dans le registre de la consultation du public  
en mairie du Pont de l'Arc en Janvier Février 2017  
Pour dépôt au registre de la nouvelle enquête concertation émise par la Métropole  
avec quelques mises à jour .

Jean-Pierre SIOËN

Président ASL Parc de l'Hippodrome 65 & 50 rue de l'Hippodrome

A ce titre , pour une résidence de 257 appartements

( avec en + un nouvel immeuble prévu en bout de rue , le tout - à terme - abritant  
près d'un millier de personnes et donc + de ~800 véhicules à garer & circulant ) ;  
nous estimons que nos préoccupations méritent attention .

Ce projet arrivant dans sa phase finale ,est connu depuis l'annonce de la  
construction de la résidence. L'avant projet laissait entrevoir la prolongation de la  
rue de l'Hippodrome d'une manière quelque peu différente .

Ce qui est à présent avancé fait apparaitre que la rue sera prolongée  
en forme de Y prenant naissance à hauteur du portail d'entrées - sorties  
d'environ 400 voitures ( x fois / jour).

Ce flux augmenté des véhicules en provenance de la résidence en fond de rue  
sans aucun doute plus d'une centaine de véhicules ( x fois /jour)

Avec plus haut un autre portail emprunté de la même manière par  
une centaine de véhicules (x fois/par jour) .

Enfin de l'autre coté de la rue en haut un troisième portail permettant l'entrée et  
la sortie d'une quinzaine de voitures ( x fois / jour ) .

Je passe sur les camions des services de ramassage des ordures venant  
chaque jour ou presque vider la vingtaine de containers du local situé à coté  
du 2°portail , avec manœuvres et retournements en face du 3° portail .

Il est annoncé le bus géant dans un seul sens ,  
des voies doubles pour véhicules vélos piétons !

LA SECURITE ?

SVP surtout pas de ralentisseurs d'aucune sorte , mais des feux surveillés .

Ce Y serait constitué :

D'une branche formée par l'actuel bout de rue en cul de sac aboutissant à la  
résidence à construire - permis accordé - , - Début de construction en cours -

D'une branche formée par la rue à construire allant vers l'ouvrage d'art assez  
conséquent enjambant l'Arc .

La troisième branche rejoignant le rondpoint Hippodrome - Blaque

**TROIS SUJETS DE FORTES INQUIÉTUDES** apparaissent de façon cruciale .

1°) l'extrême dangerosité du positionnement de l'embranchement vers le pont en face ou à très grande proximité des 3 portails de la Résidence  
- à très fort courant d'entrées et de sorties -.

2°) l'extrême étroitesse de la rue actuelle par rapport au projet prévoyant le pont comprenant deux voies de circulation automobile ,un couloir "H"BUS ,  
+ trottoirs et pistes cyclables .

De ce fait s'en suivra forcément sur ce tronçon étroit de la rue de l'Hippodrome une fréquentation importante quittant la RD65 pour rejoindre la RD9 vers La Grassie , La Parade ,et autres voies de circulation (La Blaque) et quartiers .

+ les constructions prévues de l'autre coté de la RD9 en face de La parade .  
Et vice versa .

Ce sera un goulet de fort étranglement pour atteindre ou quitter le rond point , sans réelle possibilité d'élargissement en raison du bâti et de la présence de l'Arc .

3°) Actuellement la rue sans sortie est encombrée de véhicules en stationnement jour et nuit ,surtout de nuit , de chaque coté de la rue le long **et** sur les trottoirs .

Véhicules appartenant tous à des résidents .

Ce problème maintes fois signalé à Monsieur Chevalier est permanent .

Il sera encore amplifié lorsque l'immeuble prévu en fond de rue sera habité .

Les immeubles sont pourvus de garages et places de stationnement en nombre mais insuffisamment pour absorber le besoin qui est :

d'au moins 2 à 3 véhicules en moyenne par logement .

La solution suggérée plusieurs fois à Monsieur Chevalier étant la création d'un parking sur les terrains appartenant à la commune ( toute la partie du fond et vers l'Arc ,un peu au delà d'où est envisagée entre autres la prolongation de la rue vers RD65 ).... . Zone inondable non constructible importante .

Nous prions donc les responsables du projet de prendre en considération nos préoccupations aussi bien sur le plan de notre résidence que sur ceux plus généraux face à la réalité du terrain ,notamment la grande dangerosité et encombrement qui ne manqueront pas de surgir dès la mise en service , et même avant durant la période des travaux .

J'ai volontairement occulté l'aspect nuisance sonore et autres , pour concentrer cette intervention essentiellement sur l'aspect dangerosité chronique engendrée par le projet sous son actuelle forme .

Pour l'ensemble des résidents actuels et ultérieurs de la rue de l'Hippodrome , et tous ceux qui en seront les usagers ;  
nous vous remercions de bien vouloir prendre en considération ces éléments cruciaux avant qu'intervienne la période des décisions ultérieures finales .

Jean-Pierre SIOËN



Garanti sans virus. [www.avast.com](http://www.avast.com)

---

**Re: enquête publique bis**

---

**De :** Jean-Pierre Sioen <sioen.jp@orange.fr>

dim., 28 janv. 2018 10:05

**Objet :** Re: enquête publique bis

**À :** liaisonRD9RD65@paysdaix-territoires.fr

Les images externes ne seront pas affichées. [Montre les images ci-dessous](#)

---

Le 28/01/2018 à 10:04, Jean-Pierre Sioen a écrit :

D'abord pour m'assurer de l'exactitude de l'adresse .  
Ensuite réédition du texte déposé en mairie en Fév. 2017 mis à jour  
J-P Sioën



Garanti sans virus. [www.avast.com](http://www.avast.com)

---